

Plan Marshall 2.vert et territorialité

Marshall Plan 2.Green and Territoriality

A. Vaessen¹

L'intervenant partira de deux hypothèses, à considérer comme autant de questions. D'une part : le Plan Marshall 2.vert n'a pas pour objectif d'organiser le territoire, mais de simplement renforcer sa structuration actuelle. Il n'a pas pour objectif d'orienter territorialement les choix politiques, mais simplement d'encourager l'atterrissage rapide de ces décisions dans une territorialité historiquement organisée pour cet atterrissage. D'autre part : l'intervenant ira plus loin dans les questionnements ; et si Plan Marshall 2.vert consistait même à déstructurer le territoire, à détricoter les lignes de force économiques territorialisées, à finalement opérer une déterritorialisation économique ? Et si ce vaste Plan de développement socio-économique et durable pour la Wallonie avait pour objectif novateur de créer une homogénéité territoriale de Wallonie, sur le plan économique, à la faveur d'une compétitivité nécessitant un territoire délié ? L'intervenant tente d'illustrer ces deux hypothèses par certaines mesures du Plan, balayant ainsi ses principaux axes, les modes de réflexion qui sous-tendent certaines décisions et s'arrêtant sur quelques dispositifs particulièrement interpellant dans le cadre de ce « maillage » propre à certaines nouvelles mesures du Plan Marshall 2.vert.

The speaker will start from two assumptions, to be considered as as many questions. On the one hand: the Marshall Plan 2.Green is not seeking to organize the territory, but simply to reinforce its current structuring. Its objective is not to orient the policy options territorially, but simply to encourage the fast landing of those decisions in a territoriality that is historically organized for that landing. On the other hand: the speaker would go further in the questioning; and if Marshall Plan 2.Green even consisted of destructuring the territory, of unknitting the territorialized economic lines of force, in finally operating an economic deterritorialisation. And if the innovative objective of this vast socio-economic and sustainable development plan for Wallonia was to create a territorial homogeneity of Wallonia, on the economic level, in favour of a competitiveness requiring an unfettered territory. The speaker will try to illustrate these two hypotheses by certain measures of the Plan, thus sweeping its main axes, the modes of reflection that underlie certain decisions and stopping on some particularly challenging arrangements in the context of this “management contraction and meshing” that is specific to certain new measures in the Marshall Plan 2.Green.

Mots-clé : Plan Marshall 2.vert, déstructuration, déterritorialisation économique, maillage

Keywords : Marshall Plan 2.Green, Destructuring, Economic Deterritorialisation, Management Contraction and Meshing

¹ Délégué spécial au sein du Secrétariat général du Service Public de Wallonie (SPW)



A. Vaessen — PHOTO F. DOR

Ma présentation partira de deux hypothèses un peu provocatrices. (1) Est-ce que le Plan Marshall a pour objectif d'organiser le territoire ? Je ne le pense pas. Allons plus loin : (2) et si le Plan Marshall 2. Vert avait pour objectif, justement, de détricoter le territoire ? Sous-entendu : l'objectif est de créer un développement économique et compétitif qui soit délié des structures actuelles de développement économique telles qu'elles sont spatialisées sur une base historique.

Première hypothèse : le Plan Marshall n'a pas pour vocation d'organiser le territoire. Pour quelles raisons ? Sous le sceau de l'urgence et de la compétitivité, les objectifs du Gouvernement étaient destinés à créer rapidement un Plan, c'est-à-dire une série de mesures, dont l'objectif était d'être rapidement mis en œuvre sur un territoire donné. C'est-à-dire que sous le joug de l'urgence et de la compétitivité, on a mis en place une série de structures dont l'objectif premier est un atterrissage rapide, et non pas la ré-organisation du territoire.

Deux exemples illustrent cette hypothèse :

- Les équipements. Dans le cadre du Plan Marshall, on équipe une centaine de parcs d'activité économique. Si on additionne Marshall 1 et Marshall 2, on est dans une enveloppe de financement alternatif qui avoisine les 400 millions d'euros. Quels sont les projets sélectionnés ? Ce sont des projets d'extension dans le cadre de parcs existants, des projets sélectionnés en vue de finaliser des projets qui avaient déjà démarrés, des projets de parcs qui émergeaient anciennement au Fonds structurel européen. Idem pour les ports autonomes. Donc, premier exemple, les parcs d'activité (qu'on appelait autrefois les zonings) : les choix se sont faits sur base de choix territorialement établis, et consolident la structuration actuelle du territoire
- L'assainissement et la réhabilitation des sites : ce sont 30 sites à dépolluer dans le cadre de Marshall, 170 sites à réhabiliter, et une enveloppe de 450 millions d'euros pour ces 200 sites. L'objectif premier est l'affectation de ces sites à l'activité économique. Dans la sélection de départ, le Gouvernement a sélectionné des sites déjà existants, d'anciennes friches industrielles qui se situent déjà dans les couloirs de l'activité économique. A nouveau, de

ce point de vue-là, la sélection et l'affectation ultérieure des sites après assainissement ne fait que renforcer l'organisation actuelle du territoire.

Deuxième hypothèse : le plan Marshall aurait pour objectif de déstructurer le territoire wallon. C'est un peu provocateur ! Je veux dire par là que la manière dont sont créées les mesures le Plan Marshall et toutes une série de dispositifs crée du liant, ce que j'appelle du « maillage », du lien entre toute une série d'opérateurs, en dépit ou indépendamment de la configuration spatiale wallonne.

Quelques exemples. L'un des plus emblématiques, c'est celui des pôles de compétitivité. On y favorise des partenariats entre universités, centres de recherches, centres de formation, indépendamment de leur localisation actuelle. L'idée est de créer une homogénéité du territoire wallon autour d'une politique de compétitivité qui est celle des pôles de compétitivité. Je crois d'ailleurs ne pas me tromper en affirmant que c'est la première fois en Wallonie que l'on parle de pôles sans les localiser, ce qui est déjà en soi une information importante.

Autre exemple : la création d'un Marshall de centres virtuels d'excellence : ce sont des plates-formes universitaires autour du développement de projets d'innovation. Là aussi, les universités existent, elles sont localisées dans des endroits connus ; entre elles, elles travaillent sur base de réseaux qui sont virtuels. De nouveau, on a une forme de maillage entre les dispositifs, entre les mesures et entre les universités, qui échappe à la logique territoriale.

Un autre exemple concerne tout ce qui est intermédiation technologique et stimulation économique. Vous connaissez l'Agence de stimulation économique et l'Agence de stimulation technologique dont l'objectif est d'essayer de dé-territorialiser l'adéquation entre l'offre et les besoins en termes de recherche (AST). Autrefois, quand une entreprise avait des besoins en recherche sur Liège et qu'elle allait frapper à la porte de l'Université de Liège ou de celle de Leuven, si l'entreprise n'obtenait pas de réponse de ces universités, sa demande restait sans réponse. Maintenant, on a créé un réseau qui permet à cette entreprise liégeoise de voir sa demande ré-orientée vers par exemple l'Université de Mons. A nouveau, on voit qu'à travers

certains dispositifs comme ici la stimulation technologique, on maille différemment le tissu compétitif et on maille différemment les relations entre universités et entreprises.

L'animation économique (ASE), c'est un peu la même chose : l'idée est d'avoir une homogénéisation et une professionnalisation de l'animation économique en Wallonie. L'idée est qu'une entreprise qui va frapper à la porte d'une structure locale de coordination – il y en a six au niveau de l'Agence de stimulation économique – ait le même service qu'une entreprise du Luxembourg qui va frapper à la structure de coordination locale du Luxembourg.

On voit que dans le cadre du Plan Marshall, avec l'animation économique, on a voulu créer une homogénéisation du service d'animation économique rendu aux entreprises et aux porteurs de projet, quel que soit le territoire et quel que l'endroit sur lequel l'entreprise et la structure se situent.

C'est une nouveauté. Et quand on parle du Plan Marshall2.Vert, je crois que c'est la nouveauté principale : la tentative de création d'une forme de maillage, de philosophie du décroisement à la fois administratif, institutionnel et entre opérateurs, partant un peu du principe – et c'est une idée que je lance aujourd'hui – que ce décroisement, cet estompement des « frontières » administratives pourrait éventuellement avoir des conséquences en termes d'estompement des anciennes frontières physiques qu'il y avait entre ces dispositifs, entre ces opérateurs, entre ces opérateurs. C'est un peu le pari du Plan Marshall2.Vert : créer une image et une homogénéité de développement au niveau de la Wallonie.

Récemment, le Gouvernement a décidé une mesure de « branding wallon ». L'idée est de développer en Wallonie une image estampillée « wallonne » - et non pas liégeoise, ni namuroise, ni hennuyère - du développement économique.

Je ne conclurai pas en disant que c'est un pari, que bien évidemment les hypothèses et idées que j'ai lancées sont un peu provocatrices et qu'elles manquent un peu de nuance. En tout cas, la philosophie qu'il y a derrière mes propos, j'y crois, je pense qu'on est dans ce nouveau paradigme-là ; bien évidemment, on

ne peut pas s'empêcher – et j'en reviens à ma première hypothèse – de tabler sur un développement socio économique et durable 2.Vert qui se calque sur la configuration actuelle du territoire. On observe d'ailleurs, en termes d' « atterrissage » du Plan Marshall2.Vert, des différences territoriales. A l'appui, ces quatre chiffres qui montrent que les dispositifs du Plan Marshall atterrissent différemment en fonction du territoire et surtout en fonction de leur nature :

12 Le nombre de dossiers d'investissement étrangers dans les pôles de compétitivité dans le Brabant wallon. Pour information, il y en a neuf à Liège, sept en Hainaut, et trois chez nos « pauvres » amis du Luxembourg et de Namur. Dans le domaine des pôles de compétitivité, on constate que le Brabant wallon est le sous-territoire qui capte le plus d'investissements étrangers dans les pôles.

37 Le pourcentage du budget consacré à la réhabilitation des sites... dans le Hainaut. Ca ne surprendra personne. Pour information, ça représente une petite cinquantaine de sites sur les 120 de la liste du Plan Marshall 1. Le Brabant wallon capte lui 9 % du budget de la réhabilitation des sites ; 11 % pour Namur ; 31 % pour Liège (on retrouve la bi-polarisation industrielle Liège-Hainaut) ; le Luxembourg ne capte lui que 2 % des budgets d'assainissement.

25 C'est le pourcentage du budget capté par Liège pour la rénovation des maisons de repos. Pour cette problématique, on observe une relative homogénéité territoriale puisqu'on observe 40 % pour le Hainaut, 26 % pour Namur et le Luxembourg et seulement 6 % pour le Brabant wallon.

27 C'est la proportion d'offres d'emploi transmises à des stagiaires sortis de formations financées par Marshall dans le Brabant wallon. C'est plus qu'à Liège (21 %) moins qu'en Hainaut (35 %) et plus que pour le Luxembourg (6 %).

Ces quatre chiffres vous sont montrés pour prendre le contre-pied de ma première hypothèse qui consistait à dire que finalement, avec le Plan Marshall, avec les dispositifs prévus et la philosophie de décloisonnement mise en oeuvre, on a quelque part « délié » le développement compétitif wallon des logiques territoriales ; en même temps, on constate que nous sommes quand

même tributaires – heureusement ou malheureusement – de l'histoire du territoire et de l'urgence du Plan Marshall qui font que tout ce qu'on met en œuvre, la priorité étant de le faire atterrir, atterrit sur des configurations spatiales qui sont elles déjà établies et dont les chiffres, ici, n'étonnent personne.

Nous sommes donc un peu dans cet « entre-deux », dans ce nouveau paradigme entre ancienneté et nouveauté – ce sera ma conclusion.